
MARCHE N°

(Mention réservée à l'administration)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Objet du marché

**Etude portant sur le développement économique et touristique responsable et durable
en Alsace centrale**

Pouvoir adjudicateur

ADIRA

Pôle Bas-Rhin / Strasbourg Eurométropole
Bâtiment Le Sébastopol
3, quai Kléber
67 000 STRASBOURG

Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir
adjudicateur

Procédure de passation

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux
nantissements et cessions de créances

Comptable public assignataire des paiements

Notification du marché

Date de notification :

Sommaire

Article 1.	Objet de la consultation	4
Article 2.	Contexte et enjeux du projet.....	7
	2.1. Contexte général.....	7
	2.2. L'ambition d'Europa Vallée et les opportunités pour le territoire	7
Article 3.	Objectifs spécifiques poursuivis par l'étude	9
Article 4.	Organisation de la Maîtrise d'ouvrage et acteurs impliqués.....	10
Article 5.	Définition de la mission du prestataire	12
	5.1. Introduction	12
	5.2. Première phase - Diagnostic partagé et mise en avant des enjeux stratégiques en fonction des échelles de territoire	12
	5.3. Deuxième phase - Elaboration d'une stratégie de territoire sur un périmètre à affiner	15
	5.4. Troisième phase - Définition du plan d'actions du territoire.....	16
Article 6.	Rendu des études	17
	6.1 Format de rendu des documents	17
	6.2. Propriété intellectuelle	17
	6.3. Type de rendu par phase.....	17
	6.4. Suivi de la production	18
Article 7.	Organisation et rythme de travail attendus	19
Article 8.	Phasage prévisionnel	20

Article 1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de mener à bien une étude concernant le développement économique et touristique en Alsace centrale. Cette étude s'inscrit dans une logique de développement responsable et durable, tenant compte de l'existant et des initiatives en cours, notamment du projet Europa Vallée, à considérer comme le déclencheur de la présente démarche.

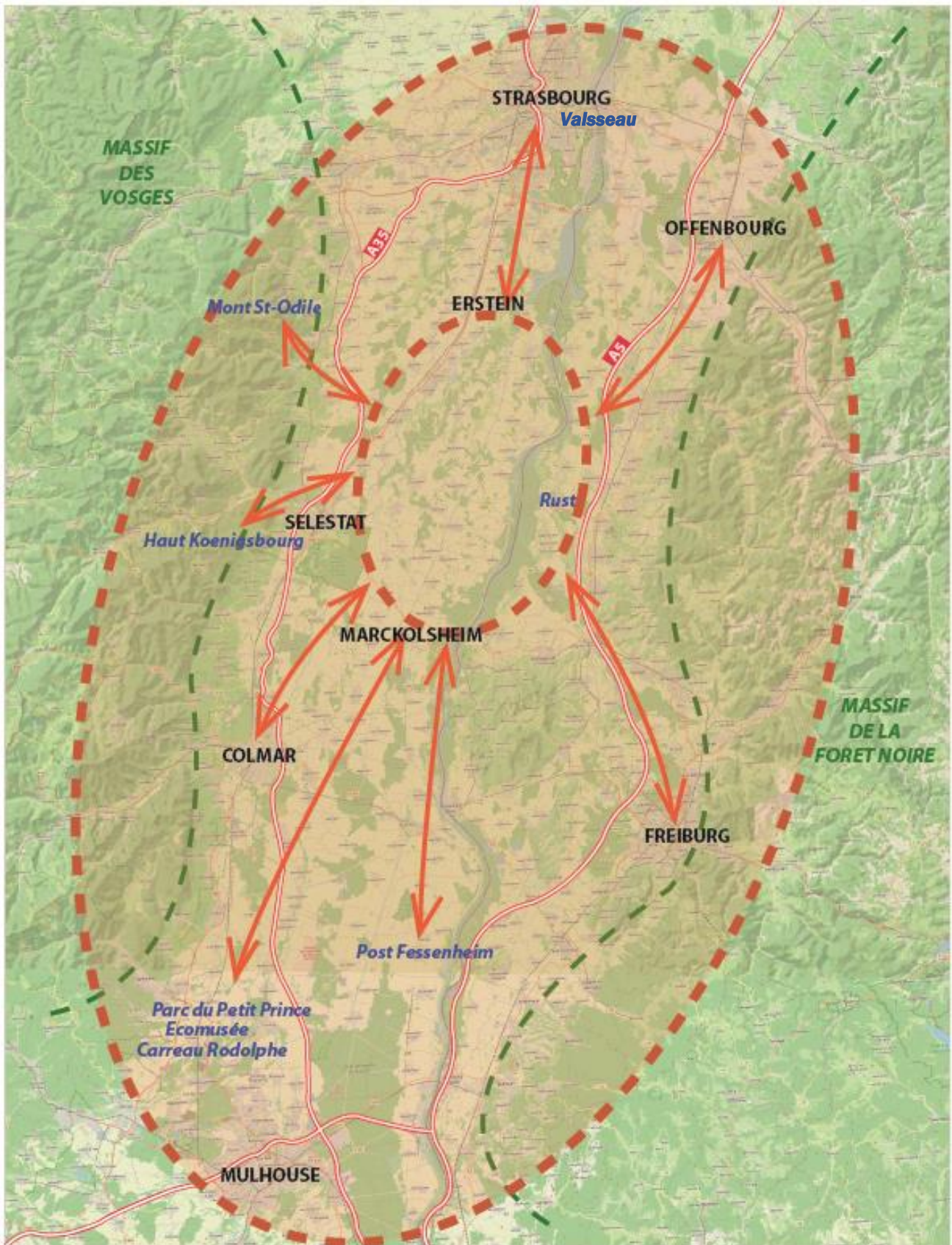
Pour ce faire, le périmètre d'investigation retenu s'étend de Strasbourg à Mulhouse et du versant alsacien des Vosges à la Forêt-Noire (Cf. SCHEMA 1).

Sur la base d'un diagnostic dynamique et d'enjeux partagés, l'étude vise à répondre simultanément à trois objectifs majeurs, dans le cadre du spectre de thématiques définies dans le présent CCTP, et systématiquement dans une dimension transfrontalière :

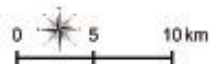
- Favoriser la perspective de réalisation du projet Europa Vallée par son insertion harmonieuse dans son futur environnement économique, social et environnemental, en fonction des opportunités à saisir (à identifier) et des contraintes à prendre en compte (à identifier),
- Identifier les liens et synergies entre les sites et équipements touristiques préexistants et les projets en cours qui permettront d'optimiser à moyen-long terme les retombées touristico-économiques sur l'ensemble du territoire.
- Faire émerger une stratégie d'aménagement et de développement du territoire sur un périmètre rapproché du projet Europa Vallée, restant à affiner (cf. SCHEMA 2), et préfiguratrice d'un futur « Projet de Territoire » à faire aboutir et d'une méthode de travail partenarial pour y parvenir. Ce projet économique et touristique, construit avec les acteurs du territoire, devra être résilient face au changement climatique et s'inscrire dans une déclinaison opérationnelle des objectifs de neutralité carbone et d'empreinte biodiversité neutre, tels que définis par le SRADDET adopté en janvier 2020.

La conclusion de l'étude devra nécessairement être structurée et alimentée de façon à démontrer de manière factuelle en quoi les éléments recueillis et élaborés dans le cadre de l'étude concourent à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

SCHEMA 1 : Périmètre d'investigation avec identification des pôles, sites et initiatives à prendre en compte (liste non exhaustive)

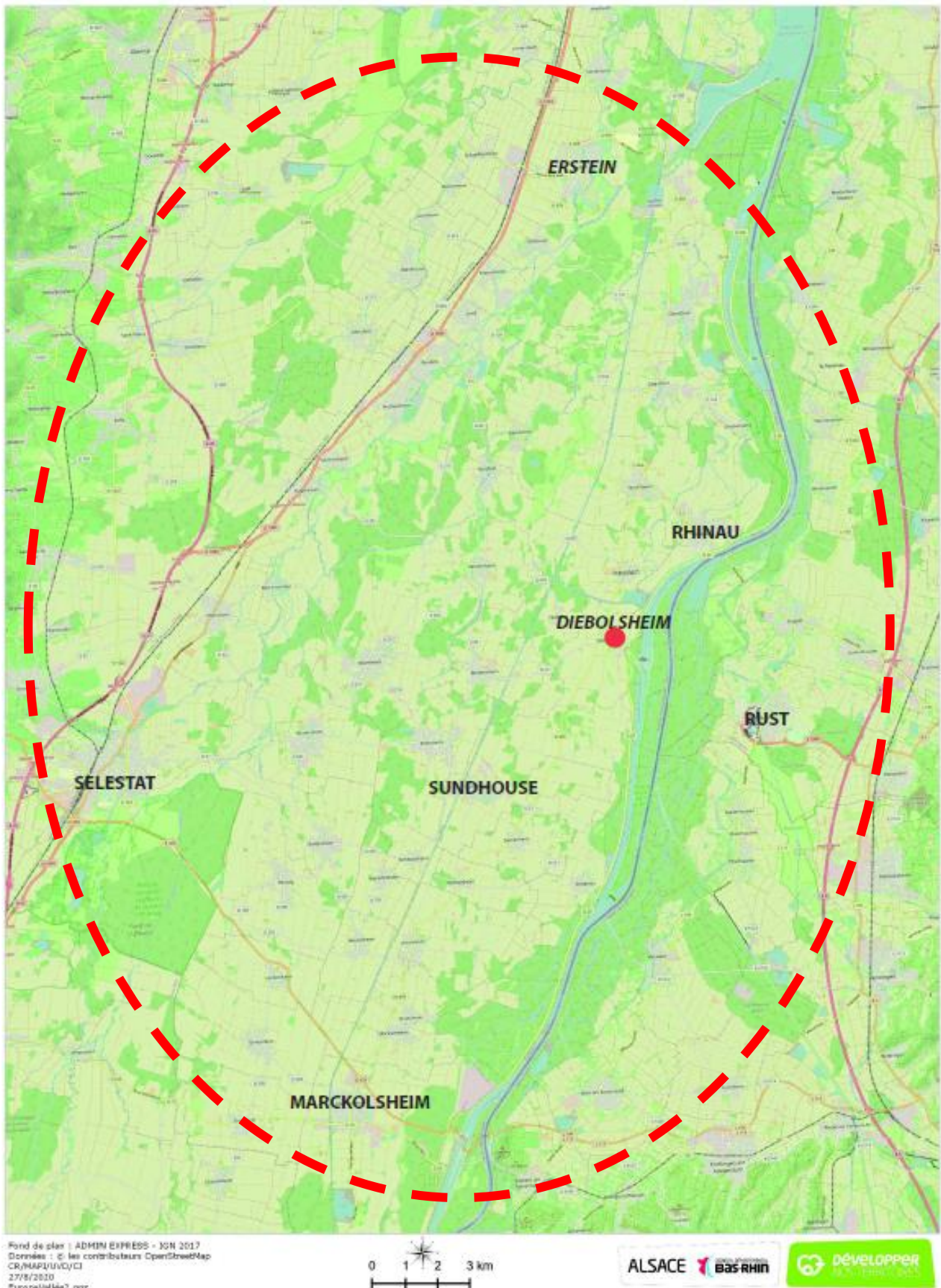


Fond de plan : ADMIN EXPRESS - IGT 2017
Données : © les contributeurs OpenStreetMap
C:/MAP/AND/CJ
4/9/2020
EuropaVallee2.qgz



SCHEMA 2 : Esquisse du périmètre rapproché d'Europa Vallée, restant à préciser

Ce périmètre rapproché résultera des conclusions et préconisations de la présente étude, et sera le support du plan d'actions.



Article 2. Contexte et enjeux du projet

2.1. Contexte général

Le territoire d'Alsace centrale a l'ambition de s'inscrire dans le paysage rhénan comme un démonstrateur européen puissant et inspirant des nécessaires transitions énergétiques et écologiques.

Ce territoire a ainsi vocation à devenir un lieu de mise en œuvre exemplaire de ces transitions, dans lesquelles l'Allemagne et la France sont engagées aux côtés de leurs autres partenaires européens.

De nombreux éléments conduisent à réfléchir la présente étude prospective de développement économique et touristique, et ses impacts en matière d'environnement et de mobilité, de manière globale, en apportant une **vision ambitieuse et optimiste de la coopération transfrontalière, favorable à une attractivité renforcée du territoire** :

- La signature du traité de coopération et d'intégration franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019,
- La création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), vecteur d'un renforcement de compétences en matière de coopération transfrontalière,
- L'annonce de l'intention de réaliser le projet Europa Vallée côté français, en face d'Europa-Park à Rust,
- La volonté de relier des sites d'intérêts touristiques et économiques, mais aussi de répondre aux attentes exprimées en matière de nouvelles solutions d'hébergement,
- La volonté de connecter les deux rives du Rhin, en développant de nouveaux modes de transport doux et innovants, afin d'impulser et d'accompagner la création de réseaux touristiques franco-allemands,
- Le Rhin, exigeant une responsabilité transfrontalière pour garantir la pérennité de ce patrimoine commun exceptionnel, à la fois en tant qu'écosystème unique pour la biodiversité et la ressource en eau, et également axe majeur de développement économique.

2.2. L'ambition d'Europa Vallée et les opportunités pour le territoire

Le groupe familial allemand Mack International a annoncé à l'automne 2018 sa volonté de développer un nouveau site de loisirs sur les rives françaises du Rhin.

Il ambitionne ainsi de contribuer à l'attractivité de l'espace rhénan et de traduire son attachement aux cultures alsacienne et rhénane, ainsi qu'à la construction européenne.

Europa Vallée a vocation à devenir un projet culturel, économique et commercial à caractère récréatif, tourné vers des modes de consommation ludique et touristique originaux. Il cherchera à répondre à la demande contemporaine de repos prolongé dans un environnement apaisant. Il proposera un scénario de visite complémentaire d'Europa-Park, dans le cadre d'une offre globale multi-sites.

Europa Vallée comprendra notamment un village agro-ludique voué à la promotion de produits traditionnels et locaux, un nouveau parc de loisirs ainsi que des hébergements dans un environnement « nature ».

Des équipements culturels permettront l'organisation d'événements ou de spectacles. Des structures pédagogiques orientées sur le bilinguisme franco-allemand y seront associées.

Élément emblématique d'Europa Vallée, le Rhin fera l'objet d'une mise en valeur particulière. Le patrimoine exceptionnel que constituent ses abords, notamment l'île de Rhinau et la forêt du Taubergjessen, seront pleinement intégrés à la démarche, avec le double objectif de le faire connaître aux voyageurs et de maintenir son niveau élevé de protection.

Europa Vallée sera construit à partir d'un modèle de développement responsable fondé sur l'économie circulaire, privilégiant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables locales, la prévention et la valorisation des déchets et l'approvisionnement en produits locaux. Il garantira le strict respect de la biodiversité, une gestion de l'eau et des autres ressources naturelles adaptée aux enjeux du changement climatique – en portant notamment une attention soutenue à la question de l'optimisation du foncier, de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols – et, de façon générale, du patrimoine naturel de l'Alsace centrale.

Il représente donc une locomotive potentielle pour engager et accompagner la transformation du territoire, par un urbanisme de qualité, également gage d'attractivité, et dans l'optique d'un développement responsable et équilibré, visant à générer des synergies entre les acteurs du territoire, en matière d'image, d'emploi, de gestion optimisée des ressources naturelles et des besoins en énergie (mutualisation des besoins par exemple), de création d'une richesse et d'une culture territoriale positive.

Le projet a pour ambition de s'inscrire dans les objectifs à atteindre d'ici 2050 en matière de neutralité carbone, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.

Europa Vallée et Europa-Park s'inscriront dans une offre globale multi-sites, il s'agira d'identifier les possibilités de liaison entre les deux sites.

Le projet Europa Vallée est envisagé à cheval sur les bans communaux de Diebolsheim, Rhinau et Sundhouse.

Comment le territoire, qui bénéficie ainsi d'une impulsion exceptionnelle, va-t-il se saisir de cette dynamique pour définir sa propre stratégie d'aménagement et de développement ? Quel est le périmètre pertinent pour construire un plan d'actions et comment s'articule-t-il avec son pendant outre-Rhin ?

Article 3. Objectifs spécifiques poursuivis par l'étude

L'étude doit intégrer des états des lieux, analyses et réflexions sur un périmètre large, intégrant la dimension transfrontalière avec les Landkreise d'Ortenau et d'Emmendingen, au sein du Bade-Württemberg.

Dans la cadre des trois objectifs majeurs exposés en préambule, la présente étude a plus précisément pour objet :

- **D'établir un diagnostic partagé et étayé, pertinent et éclairant** sur les volets économique – dont agricole – touristique et de loisirs, éducatif et culturel au regard des enjeux de développement durable, en identifiant les atouts et les besoins du territoire.
Il doit également dresser un état des lieux des composantes environnementales présentées plus loin. Il produira une caractérisation de l'ensemble des flux, trafics et circulations et analysera la façon dont les acteurs tirent parti de l'offre existante de mobilité.
L'approche itérative et croisée des thématiques devra caractériser les freins existants, notamment en matière de mobilité ou d'interactions au sein du périmètre élargi de l'étude.
- **De définir, sur un périmètre de projet qui pourra être affiné, les axes stratégiques d'aménagement et de développement du territoire, ayant vocation à préfigurer et à inspirer un projet de territoire.** Le prestataire animera les échanges et proposera une vision fédératrice du territoire à moyen-long terme, pour l'ensemble des acteurs, ainsi qu'une gouvernance pour le portage de la stratégie.
- **De définir le plan d'actions** pour la mise en œuvre de la stratégie définie et validée, avec une attention particulière à la gouvernance et à la méthode de travail partenariale, et organiser une recherche de financements pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Le futur projet de territoire à élaborer par les acteurs publics, sur la base notamment de la présente étude et le projet Europa Vallée, ayant vocation à être élaborés en parallèle l'un de l'autre, chaque étape de la présente étude aura vocation à guider le porteur de projet privé dans l'élaboration de son projet Europa Vallée.

Article 4. Organisation de la Maîtrise d'ouvrage et acteurs impliqués

La Région Grand-Est et le Département du Bas-Rhin ont décidé, en étroite collaboration avec l'Etat et les collectivités locales (communautés de communes, communes), de confier à leur outil commun, l'ADIRA, le pilotage de la présente étude sur le potentiel de développement économique et touristique responsable et durable d'un territoire de l'Alsace centrale.

En tant qu'outil commun des collectivités territoriales, l'ADIRA est désignée comme maître d'ouvrage de la présente étude. A ce titre, l'ADIRA assurera le suivi du présent marché d'études et le pilotage global de celle-ci. L'ADIRA sera l'interlocuteur du prestataire sur le marché d'études.

En termes de gouvernance, **un comité technique (COTECH)** fera office de noyau dur de pilotage technique et se réunira autant que de besoin. Il sera chargé d'animer les instances de gouvernance du projet ainsi que l'articulation entre les partenaires du projet et le prestataire. Il sera représenté par les partenaires financeurs et composé de la manière suivante :

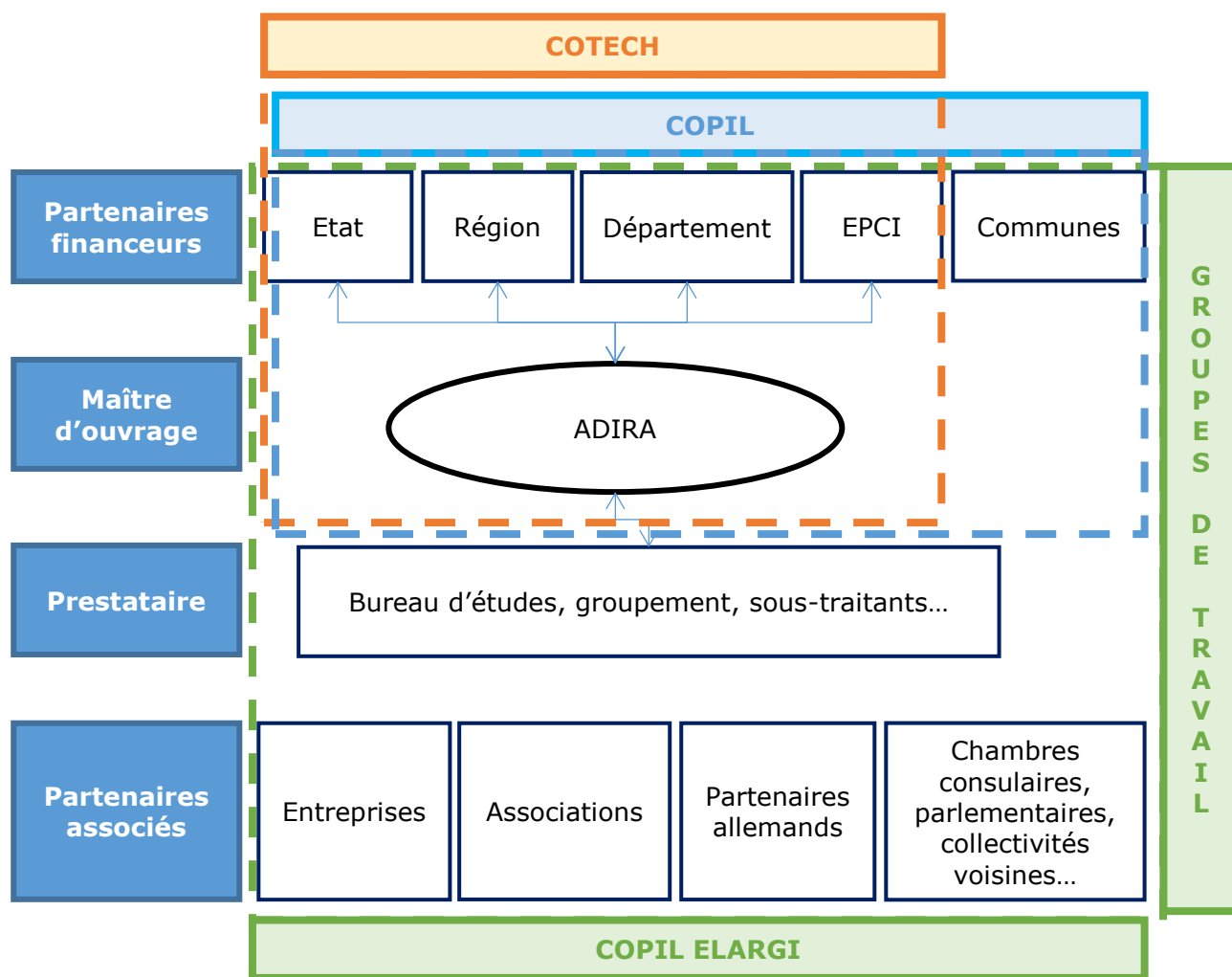
- Un représentant de l'ADIRA,
- Un représentant de l'Etat local,
- Un représentant de la Région Grand-Est,
- Un représentant du Département du Bas-Rhin, puis de la CeA à partir du 1^{er} janvier 2021,
- Un représentant de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim,
- Un représentant de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- Toute personne-ressource dont la présence sera jugée nécessaire au bon avancement du projet.

Un **comité de pilotage (COPIL)** assurera le pilotage stratégique et politique du projet. Il prendra les orientations et les décisions nécessaires au bon avancement de l'étude et du projet global. Il sera réuni dès lors qu'il s'agira de présenter un rendu d'étude abouti et/ou un arbitrage stratégique à rendre. Les réunions du comité de pilotage seront préparées et animées par le comité technique et le prestataire. Le comité de pilotage sera composé des acteurs suivants, ou de leurs représentants :

- Le Président de l'ADIRA,
- Le Directeur Général de l'ADIRA,
- Le Préfet du Bas-Rhin,
- Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
- Le Sous-préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein,
- Le Président du Conseil Régional,
- Les Conseillers régionaux délégués,
- Le Directeur Général des Services du Conseil Régional,
- Le Président du Conseil Départemental, puis de la CeA à partir du 1^{er} janvier 2021,
- Les Conseillers départementaux des cantons concernés,
- Le DGS du Conseil Départemental, puis de la CeA à partir du 1^{er} janvier 2021,
- Le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim,
- Le DGS de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim,
- Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- Le DGS de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- Le Maire de la commune de Sundhouse,
- Le Maire de la commune de Rhinau,
- Le Maire de la commune de Diebolsheim,
- Toute personnalité dont la présence sera jugée nécessaire au bon avancement du projet.

Un **comité de pilotage élargi (COPIL ELARGI)** associant les partenaires tels que les collectivités voisines et leurs EPCI (ComCom, PETR, SCOT...), les parlementaires, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels allemands, les entreprises et les associations, sera mobilisé, selon les besoins, dans le cadre de l'étude.

Des **groupes de travail** ou **ateliers** plus larges pourront être constitués dans le cadre de la méthodologie de travail retenue pour l'étude, pour associer tout acteur pertinent en fonction des thématiques ou des territoires.



Compte-tenu des enjeux liés à la stratégie prospective du territoire, le prestataire intégrera dès le lancement de l'étude la **dimension multi-acteurs, la potentielle complexité du système de décision, ainsi que les besoins d'accompagnement et de temps destinés à la production de ces décisions.**

Ainsi, même si le COPIL est identifié comme instance décisionnelle pour chaque phase de validation de l'étude, il pourra être tributaire de phases de négociation, de discussions politiques internes à chaque institution, ou croisées entre elles, ou encore avec d'autres acteurs dont l'avis et l'association apparaîtra comme indispensable ou dans l'intérêt de la démarche. La mission confiée pourra ainsi **être interrompue de manière récurrente pour organiser la prise de décision ; elle fonctionnera suivant le principe d'ordres de mission, en respect des conditions de durée de validité du présent marché et des dispositions du code de la commande publique.**

Au sein du COTECH, **Monique JUNG, Directrice de l'ADIRA, sera l'interlocutrice privilégiée** du prestataire sur les questions de pilotage de l'étude.

A noter que les membres financeurs de l'étude mettront en place des interfaces administratives en soutien à l'ADIRA, afin de faciliter l'exécution du marché.

Article 5. Définition de la mission du prestataire

5.1. Introduction

Le prestataire devra prendre en compte les études et documents existants ou en cours (liste non exhaustive) :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- Travaux et études menées par l'InterSCoT d'Alsace,
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII),
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Plans Climat, Air et Énergie Territoriaux (PCAET),
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin,
- Plan Rhin vivant,
- Stratégies touristiques (Schéma régional de développement du tourisme 2018-2023, Stratégie tourisme Alsace 2017-2021...),
- Études en cours (par exemple étude grands sites sur le Haut-Rhin...),
- Rapports d'activités...,
y compris sur le territoire allemand.

Le prestataire aura en charge la mobilisation des acteurs locaux, en collaboration avec le maître d'ouvrage, sur les thématiques demandées.

La maîtrise de la langue allemande est indispensable pour mener à bien cette étude.

Le déroulement des phases, ainsi que les méthodes proposées, sont à décrire dans une note méthodologique respectant le contenu défini par le règlement de consultation et ses annexes.

Les méthodes de recherches et de collectes de données sont également à prévoir et à expliciter dans la note méthodologique.

5.2. Première phase - Diagnostic partagé et mise en avant des enjeux stratégiques en fonction des échelles de territoire

Cette première phase vise à la réalisation d'un diagnostic partagé exhaustif, pertinent et éclairant sur les volets économique – dont agricole – touristique et de loisirs, mais aussi éducatif et culturel de l'Alsace centrale et de son pendant outre-Rhin. Ce diagnostic doit également dresser un état des lieux des composantes environnementales et de la façon dont les acteurs tirent parti de l'offre existante des services publics, notamment en matière de mobilité et d'échanges de flux.

Il est attendu de ce diagnostic **qu'il ne soit pas** un simple recueil de données bibliographiques, mais qu'il diversifie les sources d'informations et qu'il confronte les analyses bibliographiques à l'expression des acteurs du territoire via des entretiens, interviews, groupes de travail et ateliers. Ce diagnostic devra donc être construit de manière vivante et partagée avec les représentants du monde institutionnel, du monde économique et marchand, ainsi que du monde associatif.

Il fera également l'objet d'une phase de concertation, dont la méthode de partage est à proposer par le prestataire.

Ce diagnostic sera transfrontalier, avec un degré d'analyse et de production cohérent entre les parties allemande et française.

Indépendamment des volets thématiques identifiés ci-après, ce diagnostic devra, en termes de méthodologie, croiser les données et les analyses pour dégager une réelle dimension explicative et éclairante sur l'état des lieux.

Il permettra d'exprimer, dans les relations de cause à effet :

- Les points forts identifiés (les sites structurants porteurs, les atouts de leur réussite, les synergies, les opportunités et les risques...),
- Les singularités du territoire (notamment liées à sa dimension transfrontalière),
- Mais également les failles et les manques (points de faiblesse, menaces, zones à risque...).

Une synthèse dynamique et partagée est attendue dans la phase de diagnostic afin qu'elle soit utilisable en « mode projet » et non en « mode inventaire ».

Les moyens de présentation et d'échanges de ce diagnostic (supports, outils de présentation, Mind-Map, ...) sont à décrire dans la note méthodologique du candidat.

Le diagnostic relève de 6 thématiques principales qu'il est nécessaire d'approfondir, en veillant à les articuler et à identifier leurs interactions les unes avec les autres.

Volet 1 : Connaissance et analyse des enjeux économiques (hors agriculture)

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- Les grands pôles économiques, entreprises structurantes, sites stratégiques, sites d'influence (cf. SCHEMA 1, liste non exhaustive),
- Les histoires et stratégies de développement, réussites, échecs, effets...,
- La commercialisation et la distribution des outputs, les circuits, acteurs et flux,
- L'emploi et l'insertion, la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), les besoins en Ressources Humaines (RH), l'offre et les besoins en formation (bilinguisme, qualifications...), en services (restauration, mobilité ...),
- La dimension transfrontalière (flux économiques, flux travail frontalier, bilinguisme, équivalence en qualifications, partenariats et interactions...),
- La responsabilité, l'engagement environnemental des entreprises,
- Les initiatives en cours à identifier.

Volet 2 : Connaissance et analyse des enjeux économiques spécifiques à l'agriculture

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- Le nombre et la structuration des entreprises agricoles sur le territoire et ses traits saillants,
- L'état et l'évolution des filières, types de cultures et exploitations,
- Les histoires et stratégies de développement, réussites, échecs, effets...,
- La commercialisation et la distribution des extrants (initiatives en circuits courts et en vente directe...), les circuits, les acteurs, les destinations et les flux,
- La responsabilité, l'engagement environnemental des entreprises agricoles,
- Les initiatives, actualités et opportunités à identifier,

Volet 3 : Connaissance et analyse des enjeux touristiques et de loisirs

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- L'identification des « portes d'entrée » des touristes et des circuits de visites, ainsi que les éléments générateurs de l'activité et de l'attractivité touristiques.
- Les équipements et entreprises structurants de tourisme et de loisirs, (cartographie, inventaire critique, données de fréquentation, potentiel de développement...),
- L'emploi et l'insertion, la RSE, les besoins RH, l'offre et les besoins en formation (bilinguisme, qualifications...), en services (restauration, mobilité ...),
- Les zones de chalandises, la clientèle, l'accueil et l'information, les offres combinées...,
- L'hébergement et la restauration : offre existante, potentiels et manques, démarche qualité et valorisation des produits locaux,
Les activités de pleine nature (activités sportives, tourisme de découverte de la nature, tourisme ornithologique, pêche...), potentiels et limites,
- Le tourisme industriel (cf. EDF, barrages sur le Rhin...),
- Les infrastructures d'accessibilité et de déplacement « doux » (infrastructures routières/fluviales et fluvestres/cyclables/pédestres, intermodalité, mobilité, signalétique,

-
- accessibilité),
 - La responsabilité, l'engagement environnemental des entreprises,
 - La dimension transfrontalière (marchés, travail frontalier, flux...),
 - Les initiatives en cours à identifier.

Volet 4 : Connaissance et analyse des enjeux éducatifs et culturels

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- Les équipements culturels et de spectacle,
- Le patrimoine (bâti remarquable...) et l'offre culturelle,
- L'offre de pratiques sportives,
- Les services et équipements éducatifs,
- Les services d'animation ludiques orientés autour du bilinguisme, l'état des dispositifs et outils d'apprentissage des langues (français/allemand),
- Les initiatives en cours à identifier.

Volet 5 : Connaissance et analyse des enjeux environnementaux

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- Le patrimoine naturel et le paysage avec son identité rhénane,
- Les milieux naturels dans une approche dynamique avec la caractérisation de leur fonctionnalité, le réseau trame verte et bleue, y compris les connexions transfrontalières, et la biodiversité,
- Les risques naturels et technologiques,
- Le cycle de l'eau et la préservation de la ressource, en quantité et en qualité, La qualité des sols et sous-sols,
- L'énergie et la transition énergétique, la production en ENR,
- La prévention et la gestion des déchets,
- La qualité de l'air,
- Le bruit/calme et la gestion des nuisances et risques sonores,
- Les potentiels de préservation, d'amélioration et de mise en valeur,
- Les initiatives en cours à identifier (projet Interreg Rhin à Rhinau, ...),
- Tout autre donnée issue des documents d'urbanisme, notamment lorsqu'elle crée des contraintes significatives à l'échelle du projet.

Ne pas se limiter à une analyse descriptive : il est attendu la production d'une synthèse de l'ensemble des enjeux environnementaux **à l'échelle du périmètre rapproché restant à préciser en phase 2**, avec une hiérarchisation des enjeux, accompagnée d'une représentation cartographique, en particulier concernant les milieux naturels et la structure paysagère.

Au-delà de l'état des lieux, l'analyse déterminera également pour chacune des composantes les **potentialités** (énergies renouvelables locales, tourisme de nature, restauration de milieux naturels), les limites et les contraintes.

Volet 6 : Connaissance et analyse des enjeux de mobilité, de connectivité et de flux

Ce volet à vocation à traiter les items suivants :

- L'analyse des flux et de l'accessibilité du site et ses moyens de desserte : analyse à conduire dans le périmètre large (Rhin supérieur) pour étudier l'accessibilité du site en lien avec les principales portes d'entrée du territoire (gares TGV de Strasbourg et Mulhouse, gare de Fribourg, aéroports de Strasbourg-Entzheim et de Bâle-Mulhouse),
- L'état d'équipement et le niveau de service en réponse aux besoins du monde économique, touristique et de loisirs, éducatif et culturel, notamment pour les déplacements (mobilité tout mode confondu), mais également la desserte en numérique,
- Les manques et effets de l'absence d'interconnexions,
- Les initiatives en cours à identifier (aménagement du Pôle d'Echange Multimodal en gare de Sélestat, Réseau Express Métropolitain, réseaux cyclables transfrontaliers...).

5.3. Deuxième phase - Elaboration d'une stratégie de territoire sur un périmètre à affiner

Volet 1 : Un périmètre de portage de la stratégie territoriale à affiner

A l'issue du diagnostic stratégique validé lors de la première phase, le prestataire pourra ajuster le périmètre dans une logique fonctionnelle, sur lequel devrait intervenir la stratégie de projet, en particulier pour son articulation avec l'ambition d'Europa Vallée, par exemple :

- Sur le volet aménagement et développement économique (synergies ou complémentarités d'activités, activités induites...),
- Sur le volet hébergement (besoins du territoire / opportunité du projet Europa Vallée),
- Sur les synergies avec le monde agricole,
- Sur l'apprentissage des langues,
- Sur les équipements culturels (le lien avec l'existant sur le territoire et les projets futurs), etc.,
- Sur les équipements touristiques, d'accessibilité et d'intermodalité à créer ou à parfaire.

Volet 2 : La définition du degré d'ambition du projet

Le prestataire, une fois le périmètre territorial partagé et défini, se charge d'élaborer et de définir, en collaboration étroite avec les acteurs, une stratégie d'aménagement et de développement du territoire.

Il s'agit d'un volet prospectif sur l'avenir du territoire, permettant, en outre, aux acteurs de définir leur niveau d'ambition dans le projet et la stratégie locale.

Le prestataire proposera plusieurs scénarios de degrés d'ambition et d'intervention différents, permettant aux acteurs de se positionner quant à leur vision du territoire à moyen et long terme. Le degré d'importance par rapport au territoire, ainsi que le degré de maîtrise locale sera également identifié (en termes de compétences, de moyens, de suivi, ...).

Ces scénarios feront l'objet d'une analyse multicritères reposant sur leur faisabilité et leur acceptabilité à différentes échelles, ainsi qu'aux risques associés :

- Un périmètre/linéaire précis,
- Un premier niveau de faisabilité technique,
- La faisabilité administrative et juridique,
- La soutenabilité financière,
- La faisabilité socio-économique,
- La faisabilité et la pertinence au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, qualité de l'air, ressource en eau, énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre...) intégrant la gestion des risques, et les effets constatés et prévisibles dus au changement climatique,
- L'identification des études complémentaires à mener pour la mise en œuvre des projets.

Les synergies à bâtir entre le projet Europa Vallée et la stratégie d'aménagement et de développement du territoire, s'inspirent des éléments de la phase de diagnostic pour en ressortir une stratégie territoriale :

- En quoi le territoire peut-il abonder le projet privé ?
- En quoi le projet privé peut-il avoir des effets bénéfiques sur le territoire ?

Le scénario retenu sera approfondi et une gouvernance sera proposée pour mener à bien la stratégie et la déclinaison en futur plan d'actions.

Volet 3 : Une proposition de gouvernance pour le portage de la stratégie territoriale

La vision ambitieuse pour ce territoire d'Alsace centrale reste à bâtir, avec les acteurs locaux, les élus et les institutionnels dans cette deuxième phase d'étude.

Elle doit poser des jalons de méthode sur la mobilisation et l'association des acteurs dans un système complexe (nombre d'acteurs, secteurs public et privé, dimension binationale, etc.) et d'en proposer une gouvernance et une animation qui répondront principalement à ces questions :

- Quelle organisation de la gouvernance et de la concertation avec les acteurs du territoire (grands acteurs-clé, société civile, entités représentatives, citoyens, etc.) ?
- Quelle organisation de la conduite du changement (conditions de réussite, étapes-clés, points de vigilance, outils préconisés, etc.) ?
- Quelles structures (existantes ou à créer) porteuses du projet de territoire ?
- Comment permettre au territoire d'adhérer au projet ?

La bonne gouvernance au regard du périmètre doit permettre la concertation entre tous les acteurs-clé : l'Etat et ses services, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les partenaires allemands, les acteurs économiques, agricoles, touristiques et associatifs. Elle représente un enjeu central de méthode dans la construction d'une vision du territoire.

Il s'agit là de garantir une dynamique commune et une adhésion globale à la démarche, à commencer par son impulsion jusqu'à la définition d'une vision partagée de l'attractivité du territoire.

De cette gouvernance découlera une feuille de route traduisant la stratégie politique de développement du territoire.

5.4. Troisième phase - Définition du plan d'actions du territoire

La feuille de route, ligne de conduite de la stratégie territoriale, se décline ensuite dans un plan d'actions.

Dans cette dernière phase, pour chaque action, le prestataire formalisera des recommandations méthodologiques pour leur mise en œuvre et examinera notamment les possibles montages juridiques, partenariaux et financiers pour leur réalisation.

Il fera également des préconisations pour l'animation et le suivi de l'action, l'impulsion qui permettra de porter le projet :

- Quels acteurs sont les mieux placés pour agir ?
- Quelle est l'échelle pertinente d'action ?
- Quel degré de priorité donner à chaque action ?
- Quelles nouvelles coopérations transfrontalières pertinentes ?
- Quels outils pertinents de mobilisation, voire de contractualisation ?
- Quelles modalités, avantages, inconvénients ?
- Quelle répartition entre porteurs privé et public ?
- Quelles possibilités de financements disponibles ?
- Quelles procédures administratives ou montages juridiques à envisager ?

Un calendrier et un phasage seront proposés pour le plan d'actions, depuis la décision politique d'engager le projet jusqu'à la livraison, et incluant la prise en compte des procédures administratives (Révision des documents d'urbanisme, procédures d'aménagement, stratégie foncière, calendrier prévisionnel...).

Ces actions feront l'objet d'une analyse multicritères reposant sur leur faisabilité et leur acceptabilité à différentes échelles, ainsi qu'aux risques associés :

- Un périmètre/linéaire précis,
- Un premier niveau de faisabilité technique,
- La faisabilité administrative et juridique,
- La soutenabilité financière, les possibilités de financement existantes,
- La faisabilité socio-économique,
- La faisabilité et la pertinence en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, intégrant la gestion des risques,
- L'identification des études complémentaires à mener pour la mise en œuvre des projets.

Article 6. Rendu des études

6.1 Format de rendu des documents

Les documents sources (études, rapports, sources d'information...) devront être référencés (origine, titre et date) dans le document rédigé.

Les dossiers en vue des réunions seront en priorité à dématérialiser.

Les documents écrits devront être livrés à la fois dans un format non modifiable (PDF) et dans un format OpenXML (de type .docx) ou OpenDocument (de type .odt). Ils devront être structurés au moyen de styles et de sommaires dynamiques. Les images insérées auront une résolution minimale de 250 dpi et devront rester lisibles lors de la reprographie éventuelle.

Les documents cartographiques devront être livrés sous forme de documents .pdf (à calque).

Toutes les cartographies et illustrations devront être particulièrement lisibles, avec précision des sources, échelles, légendes et orientation.

Le maître d'ouvrage attire l'attention du prestataire sur la nécessité de respecter les règles d'utilisation des documents qu'il fournit et de produire des documents informatiques qui soient ré-exploitable par lui dès l'achèvement de la mission du prestataire.

Les éléments devront être remis aux formats requis ci-dessus après validation de chaque phase d'étude par le maître d'ouvrage.

Les documents seront rédigés en langue française et une synthèse des conclusions sera réalisée en allemand.

6.2. Propriété intellectuelle

Le prestataire concède au maître d'ouvrage les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation de toutes les réalisations produites dans le cadre de ce marché.

6.3. Type de rendu par phase

Lors de chaque phase du projet, le prestataire enverra les documents de travail et supports de réunion au moins 5 jours avant la réunion au maître d'ouvrage.

Sauf expression contraire, les documents pourront être envoyés en format numérique sans exemplaire papier.

Chaque phase fera l'objet d'une présentation de type PowerPoint en COTECH et en COPIL.

A l'issue de la phase 1 :

Le prestataire remettra un document rédigé, mis en forme et illustré, au format A4 ou A3 maximum, résultant des échanges et des travaux menés.

Ce document sera remis en version papier et en version numérique.

A l'issue de la phase 2

Les scénarios et la formalisation de la stratégie territoriale seront présentés sous forme d'un rapport rédigé, mis en forme et illustré au format A4 ou A3 maximum.

Ce document sera remis en version papier et en version numérique.

La proposition de gouvernance sera également formalisée dans un document écrit, mis en forme et didactique, présentant les organigrammes, logigrammes et articulations proposées, ainsi que les procédés d'association, d'information, de validation, de portage et de suivi.

A l'issue de la phase 3

Le plan d'actions prévu en phase 3 est à remettre sous forme de fiches didactiques, répondant à une maquette et une mise en forme similaires d'une action à l'autre.

Les fiches doivent permettre une lecture opérationnelle et synthétique.

6.4. Suivi de la production

Un contrôle interne sera effectué en continu par le chef de projet du prestataire.

En sus, le prestataire désignera un collaborateur expérimenté en dehors de l'équipe, qui réalisera un contrôle externe en continu, et qui formulera un avis sur chaque projet de livrable. Ces avis seront transmis au maître d'ouvrage.

Le prestataire corrigera autant que de besoin ses documents partiels, jusqu'à validation notifiée par le maître d'ouvrage.

Article 7. Organisation et rythme de travail attendus

Les instances de l'étude sont organisées à l'initiative du maître d'ouvrage. Le prestataire sera présent aux réunions pour présentations du résultat des travaux.

L'animation des ateliers thématiques, de partage croisés ainsi que les réunions organisées pour la concertation et la collaboration avec les acteurs du territoire, sont dévolues au prestataire.

La participation du chef de projet du prestataire est requise pour toutes ces réunions.

L'évaluation ci-après du nombre des réunions de pilotage est donnée à caractère indicatif et minimal.

Les réunions de travail et de préparation ne sont pas identifiées dans le tableau ci-dessous.

Phase du projet	Nombre minimum de réunions
PHASE 1 : Partage du diagnostic stratégique	
• ...Réunion de démarrage <i>NOTA : Cette réunion a lieu après le choix du prestataire retenu et permet la signature du marché.</i>	1
• ...Réunions de partage d'informations et d'objectifs avec le COTECH	5
• ...Ateliers thématiques et d'échange avec le COFIL	3
• ...Réunion de présentation aux acteurs locaux et institutionnels	7
• ...Réunion de concertation	1
PHASE 2 : Définition du périmètre d'action et de la stratégie territoriale	
• ...Réunions avec le COTECH	5
• ...Ateliers avec les élus, groupes de travail	8
• ...Réunion de validation avec le COFIL, les acteurs / élus locaux et institutionnels	2
• ...Réunion de concertation	1
PHASE 3 : Préparation du plan d'action du territoire	
• ...Réunions avec le COTECH	3
• ...Réunion avec le COFIL, les élus	2
• ...Réunion avec les acteurs locaux	1
• ...Réunion de concertation	1

Le nombre de réunion est donné ici à titre indicatif (**40 temps de réunions estimées**) et doit être compris dans la proposition du prestataire. Il s'agit d'un nombre minimum, dont la ventilation entre les types de réunion, ou entre les phases, peut varier selon les besoins et les demandes exprimés pendant l'étude.

Le prestataire a en charge la préparation et l'animation des réunions, ainsi que la rédaction du compte-rendu de chacune des réunions en concertation étroite avec le maître d'ouvrage.

Le prestataire chiffrera et distinguera ses prix de réunion à la fois en présentiel et en visioconférence.

Le prestataire indiquera, dans sa proposition chiffrée, le montant forfaitaire d'une réunion supplémentaire, également à la fois en présentiel et en visioconférence.

Article 8. Phasage prévisionnel

Le phasage prévisionnel ci-dessous est donné à titre indicatif, il est demandé au candidat de détailler dans sa note méthodologique, les éléments qui permettront d'ajuster le phasage, en particulier au regard des temps de récolte d'informations, de traitement des données, d'animation des réunions, des rencontres et des ateliers à prévoir ainsi que de la gouvernance de projet.

Choix du prestataire	Février 2021
Phase 1	6 mois
Phase 2	3 mois
Phase 3	3 mois